

DE TECHNICIEN PARAMEDICAL TERRITORIAL

Spécialité Diététicien

SESSION 2021

Extrait de la décision d'ouverture n° 2020-37 du 30 octobre 2020 du Centre de Gestion des Côtes d'Armor et de la décision modificative n°2020-44 du 16 novembre 2020

Filière Médico-Sociale – Catégorie B

Ouvert pour la spécialité : Diététicien

par le centre de gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités affiliées ou conventionnées des départements suivants : Calvados (14), Côtes d'Armor (22), Eure (27), Finistère (29), Gironde (33), Ille et Vilaine (35), Loire Atlantique (44), Maine et Loire (49), Manche (50), Mayenne (53), Morbihan (56), Orne (61), Sarthe (72), Seine-Maritime (76), Seine et Marne (77), Vendée (85), Grande couronne (78, 91, 95) et Petite couronne (92,93,94).

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et d'un autre Etat partie à l'espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des techniciens paramédicaux (conformément aux dispositions du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010).

NOMBRE DE POSTES :	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	NATURE DE L'ÉPREUVE
Ouvert pour 30 postes	accessible aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4371-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L. 4371-4 du même code.	Epreuve orale : à partir du 3 mai 2021 à PLERIN	L'épreuve d'admission consiste en : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (durée : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

➤ **Retrait des dossiers d'inscription : du 5 janvier au 3 février 2021**

- par Internet : www.cdg22.fr dernier délai le 03 février 2021 minuit (heure métropole).
- Par défaut, les dossiers peuvent être retirés au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 03 février - 17 h 30 dernier délai OU par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23x32) libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi.

➤ **Dépôt des dossiers d'inscription : du 5 janvier au 11 février 2021**

- au Centre de Gestion des Côtes d'Armor le 11 février 2021, 17 h 30 dernier délai.
- ou par voie postale au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), au plus tard le 11 février 2021, minuit, le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi.
- ou en format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion jusqu'au 11 février 2021, minuit, heure métropole, dernier délai.

La préinscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives, au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, au plus tard le 11 février 2021 (par voie postale cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi ou déposé à l'accueil du CDG 22 avant 17h30 ou déposé en format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion, jusqu'au 11 février 2021, minuit, heure métropole, dernier délai).

Les candidats en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un aménagement d'épreuve devront transmettre à compter du 5 janvier 2021 et au plus tard le 22 mars 2021, un certificat médical, établi par un médecin agréé moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves et précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que des aménagements nécessaires pour leur permettre, compte-tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté (même posté dans les délais).

➔ Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez vous assurer qu'il sera oblitéré avant la date limite de dépôt des dossiers.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaires d'ouverture du CDG22 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30